

Concours Déclics jeunes avec la fondation de France 2018

12-09-2017

Dernière mise à jour : 08-12-2017

Concours Déclics jeunes avec la fondation de France

En 3 temps

- Inscription au concours : du 15 septembre au 30 novembre 2017
- Soumission du dossier de candidature : du 1er janvier au 14 février 2018 (pour les candidats présélectionnés uniquement)
- Décision du jury communiquée par courrier électronique : avant mi-juillet 2018

Infos sur le concours 2018

Ci-dessous...

OBJECTIF

Accompagner les jeunes et transformer leur passion en projet : le concours s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans, porteurs d'un projet individuel, original, innovant et altruiste, quel que soit son domaine d'application.

ETES-VOUS ÉLIGIBLE ?

- Vous êtes âgé de plus de 18 ans et de moins de 30 ans au 31 décembre de l'année de candidature.
- Vous présentez un projet personnel, individuel, ou qui relève d'une initiative personnelle.
- Vous êtes de nationalité française ou étrangère.
- Vous résidez en France et justifiez d'une bonne connaissance de la langue française.

Depuis 1975, 937 candidats ont été soutenus par la Fondation de France au titre des Déclics jeunes. Découvrez la brochure [lien] Déclics jeunes et la présentation de quinze candidats emblématiques.

QUELLES SONT LES ACTIONS RECEVABLES ?

Le Concours Déclics jeunes finance tous types de projets, dans n'importe quel domaine, quel que soit le niveau d'études ou de formation du candidat.

Les seules exceptions et actions non recevables sont :

- Les projets collectifs (sauf ceux relevant d'une forte initiative personnelle et répondant aux critères ci-dessus)
- Les projets d'études, de formations ou de validation de diplôme
- Les projets de stages obligatoires d'études (en France ou à l'étranger)
- Les projets d'entreprise. Toutefois, les lancements d'entreprise répondant aux critères d'éligibilité ci-dessus pourront être examinés dans la stricte mesure où l'octroi de la bourse Déclics jeunes constitue une aide à l'installation d'un projet mûri de longue date. Les projets de jeunes entrepreneurs sociaux répondant aux critères d'éligibilité ci-dessus pourront également être présentés.
- Les projets sportifs et notamment les participations à des compétitions.

QUELS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Les projets sont étudiés selon les critères suivants :

- Son originalité, sa créativité, son caractère innovant.

- Sa dimension altruiste ou relevant de l'intérêt général.
- Sa faisabilité (existence des moyens nécessaires, stratégie de mise en œuvre ou de recherche de ces moyens...).
- L'histoire de la vocation ou de la passion du/de la candidat.
- Sa cohérence avec cette vocation et sa capacité à être un vrai « déclic » dans son parcours.

&ICI !!; QUELLES MODALITÉS DE SOUTIEN ?

Le montant de la bourse Déclics jeunes est 7 600€.

Elle est versée en deux fois, au démarrage du projet puis à la réception d'un rapport d'avancement.

Le cofinancement n'est pas obligatoire mais jugé favorablement.
Le circuit de financement d'un projet

Calendrier du concours 2018

- Inscription au concours : du 15 septembre au 30 novembre 2017
- Soumission du dossier de candidature : du 1er janvier au 14 février 2018 (pour les candidats présélectionnés uniquement)
- Décision du jury communiquée par courrier électronique : avant mi-juillet 2018

COMMENT RÉPONDRE ?

L'édition 2018 du Concours Déclics jeunes est ouverte du 15 septembre au 30 novembre 2017.

La candidature s'effectue exclusivement en ligne, en deux temps :

1) L'inscription au concours du 15 septembre au 30 novembre 2017

Cette phase, obligatoire, permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 30 novembre 2017, 23h59, seront étudiées par les Comités de lecture de la Fondation de France. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de ces Comités de lecture auront la possibilité d'accéder à la deuxième phase :

2) La soumission du dossier de candidature du 1er janvier au 14 février 2018

Les candidats présélectionnés devront compléter un dossier en ligne et préciser ainsi leur projet. Seuls les dossiers dûment complétés avant le 14 février 2018, 23h59, seront pris en considération. Les dossiers seront étudiés par les Comités de lecture qui établira la liste des projets présélectionnés. Ces projets seront transmis pour instruction à des experts du champ dont relève le projet des candidats. Les meilleurs dossiers seront présentés au Jury pour décision.

Pour toute question, vous pouvez écrire à BoursesDeclicsJeunes@fdf.org

